

Initiatives ministérielles

déjà toutes les autres provinces, c'est-à-dire un accès efficace aux marchés.

En conclusion, je voudrais féliciter les députés de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que le ministre et député de Central Nova de la ténacité dont ils ont fait preuve depuis quelques années en faisant progresser constamment ce dossier, en veillant à ce que toutes les études nécessaires soient faites, en veillant à ce que tous les intervenants soient entendus et, par-dessus tout, dans les derniers moments de la présente législature, en veillant à ce que ce projet de loi dont a grand besoin le Canada atlantique soit adopté par le Parlement.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, dans son intervention, le député a dit qu'il ne demandait pas mieux que les oppositions s'expriment et qu'il y ait débat. Puis, il s'est lancé dans une diatribe de 20 minutes contre cela, justement. C'est un jour bien sombre pour la Chambre. Depuis quelques jours, les Libéraux se sentent tellement peu sûrs d'eux dans ce débat qu'ils ne peuvent tolérer les critiques très valables présentées par le Nouveau Parti démocratique.

Voici ma question. Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales a recommandé, après l'évaluation, de ne pas donner suite au projet. Le ministère des Travaux publics a rejeté cette recommandation. Je voudrais que le député commente. Je voudrais également connaître son opinion sur la décision de la Cour fédérale selon laquelle le gouvernement agit au mépris du processus d'évaluation environnementale.

Les préoccupations qui ont été soulevées sont valables et n'ont rien à voir avec les élections. Il s'agit de l'examen des évaluations environnementales, du respect pour ce processus ainsi que pour le processus judiciaire. Je prierais le député de renoncer aux grandes phrases creuses et de parler des éléments que nous avons soulevés dans nos observations à la Chambre.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, c'est un peu fort que de parler de phrases creuses, quand on a entendu ce que les gens de son parti avaient à dire sur ce projet de loi. C'est absolument incroyable!

Elle s'enquiert des préoccupations de la cour. Je suis de ceux qui ne croient pas qu'en appuyant le projet de loi, le Parlement du Canada ou moi n'agissions au mépris de quoi que ce soit, sinon l'attitude du Nouveau Parti démocratique qui refuse de participer de façon constructive à l'élaboration de ce projet de loi. Voilà ce que je méprise.

Je peux vous dire tout de suite que les préoccupations auxquelles la Cour fédérale a répondu dans sa décision, le ministère des Travaux publics et l'Île-du-Prince-

Édouard y avaient répondu de façon adéquate. On peut débattre tant qu'on voudra de la question de savoir si elle croit qu'on y a répondu ou non.

• (1235)

Laissez-moi vous dire quelque chose. À en juger par les observations qui ont été formulées—et j'exagère à peine—je trouve personnellement la façon dont le Nouveau Parti démocratique aborde la question condescendante et insultante pour les 70 p. 100 de la population de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que les centaines d'autres personnes qui ont comparu devant des comités, participé à des études et contribué autrement au processus au fil des ans, je trouve extrêmement insultante l'attitude dont le Nouveau Parti démocratique a fait preuve. Ce qu'il nous dit, à nous, les parents pauvres, les pauvres péquignots de l'Est, c'est que nous ne savons pas ce dont nous avons besoin. Que de balivernes! Que de propos mensongers! Si vous y regardez sérieusement, vous verrez que, s'il y a quelqu'un qui prend vraiment à cœur l'intérêt des Canadiens de l'Atlantique, c'est bien les députés de la région de l'Atlantique.

Je suis sensible au fait que le Nouveau Parti démocratique et la députée d'en face portent un intérêt réel à cette question, qu'ils se préoccupent de l'environnement, mais ils sont bien plus intéressés à opposer n'importe quelle mesure présentée au Parlement pour attirer l'attention de la presse. C'est tout ce qui les intéresse en ce moment.

Je n'ai que faire de la publicité non payée. Ce qui m'intéresse, moi, c'est de mener à bien le long processus d'examen de ce projet de loi en cette fin de session, pour qu'il puisse être renvoyé à l'autre endroit et que la région de l'Atlantique, et plus particulièrement l'Île-du-Prince-Édouard et certaines régions du nord-est de la Nouvelle-Écosse et du sud du Nouveau-Brunswick, se retrouvent enfin sur un pied d'égalité avec les autres régions du pays en ce qui concerne la possibilité d'avoir un système de transport moderne assurant la liaison entre nos producteurs et le marché canadien ainsi que le marché mondial.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'ai un commentaire et une question. Je félicite mon collègue de Dartmouth pour son plaidoyer passionné en faveur du projet de loi C-110 concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland. J'imagine que la plupart des députés se demandent pourquoi je veux parler, en tant que députée de l'Ontario, du franchissement du détroit de Northumberland.

Mes ancêtres sont arrivés à Charlottetown, sur l'Île-du-Prince-Édouard, en 1789, mais à cette époque-là,